

Délibération n°2026-07

Réunion du conseil d'administration du CCAS du 09 juillet 2026 à 17h30

Date de la convocation : 02/07/2026

Membres présents : 8

Membres en exercice : 11

Représentés : 2

Etaient présents : Véronique CHABRAN, Julie DUMANOIR, Nathalie GAMELIN, Éric LEBAS, Marie-Pierre PADULAZZI, Marie-Paule BONHOMME, Marie-Thérèse CUVIER, Pascale FOUET.

Absents excusés : Annette MARTIN procuration faite à Julie DUMANOIR, Brigitte CLATZ procuration faite à Nathalie GAMELIN, Christiane HONORÉ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Julie DUMANOIR

OBJET : INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le quorum constaté,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 123-6 à L. 123-9 et R123-1 à R123-17 relatifs à l'organisation et au fonctionnement des centres communaux d'action sociale ;

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité :

- DÉCIDE :

- de **CONSTATER** l'installation du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune d'Isneauville, pour la durée du mandat municipal en cours ;
- de **PRENDRE ACTE** de sa composition, conformément aux délibérations et à l'arrêté de nomination susvisés.

Pour copie conforme,
Le secrétaire de séance,
Membre du conseil d'administration,

Julie DUMANOIR



Transmis Préfecture : **22 JUL. 2026**
Affichage : **22 JUL. 2026**

La Présidente,

Véronique CHABRAN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.